

OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET BASES DE DONNEES

INTRODUCTION

La région de Kaolack n'échappe pas à la règle quant à la dégradation des ressources naturelles du fait des défrichements, des feux de brousse, de l'avancée des tannes et des coupes de bois. A cela s'ajoute la sécheresse des années passées.

Les actions de reboisement ont cependant essayé d'atténuer ces effets néfastes sur l'environnement. Ce chapitre présente la situation de 2010 du secteur des Eaux & Forêts, fort important de l'économie régionale.

I- FORETS

Dix (10) forêts classées constituent le domaine forestier classé de la Région de Kaolack. Il couvre une superficie de 16 465 ha soit 3,34% du territoire régional.

Certains de ces massifs classés sont ouverts soit à l'agriculture dans le cadre des contrats de cultures soit à l'élevage sous forme de parcelles pastorales gérées par les populations.

Dans le département de Kaolack 150 ha de la FC de Koutal sont enrichis (reboisement) par le Secteur Forestier en collaboration avec les populations locales.

Dans le cadre d'un partenariat entre le Service Forestier, le Programme pour la Promotion de l'Electrification Rurale et de l'Approvisionnement Durable en Combustibles Domestiques (PERACOD) et les Collectivités Locales, deux cent dix neuf (219) sites du domaine protégé d'une superficie totale de vingt mille neuf cent soixante quatorze (20.974) ha ont été mises en défens dans neuf (09) Communautés Rurales des Départements de Kaolack, Nioro et Guinguineo. C'est dans le cadre de la gestion de ces sites que le plan d'aménagement participatif de Sambandé est élaboré et approuvé connaît un début d'exécution depuis 2008.

La région compte neuf (09) forêts communautaires réparties dans cinq (05) Communautés Rurales pour une superficie totale de Onze Mille Trois Cent Cinquante Quatre (11.354) ha. Elles sont créées dans le cadre du partenariat entre le Service Forestier, le PERACOD et les Collectivités Locales.

Situation des forêts classées de la région de Kaolack en 2010

IREF KAOLACK	Superficie (km ²)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nbre	Superficie (ha)	
KAOLACK	1 880	5	5 490	2,92
NIORO	2 277	4	7 900	3,47
GUINGUINEO	770	1	3075	3,99
TOTAL REGION	4927	10	16 465	3,34

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

II- FEUX DE BROUSSE

Le retour de la pluviométrie à la normale constatée ces dernières années a favorisé le développement du tapis herbacé avec pour conséquence un accroissement important des risques de feux de brousse en saison sèche. Suite aux efforts de sensibilisation et de redynamisation menés du début à la fin de la campagne de lutte contre ce fléau, une légère augmentation des superficies brûlées a été enregistrée. La priorité a été accordée à la lutte préventive durant la présente campagne de lutte.

Elle permet de sensibiliser les populations sur les conséquences néfastes des feux de brousse afin de réduire leur ampleur et leur fréquence en saison sèche.

C'est ainsi que l'accent a été mis sur les séances d'information, de sensibilisation, de communication, mais également sur l'incitation à l'ouverture et à la réhabilitation des pare-feu.

Parallèlement à ces activités, les agents des Eaux et forêts ont procédé à la redynamisation et à la création de quelques comités de lutte contre les feux de brousse.

Ils ont également mis un accent particulier sur les séances de sensibilisation des populations regroupées au sein des comités villageois de lutte contre les feux de brousse.

Pour pallier l'insuffisance de petits matériels de lutte, un accent particulier a été mis sur la redynamisation des comités existants afin de les rendre plus opérationnels et plus aptes à combattre les incendies de forêts.

Aucune mise à feu précoce n'a été réalisée dans la région de Kaolack parce que les populations ont montré une certaine réticence vis-à-vis de cette opération. En effet, compte tenu de la rareté du fourrage en saison sèche,

les feux précoces apparaissent, à tort, à leurs yeux comme un gâchis. La sensibilisation sera poursuivie dans ce domaine et il faut identifier également les sites de la Région où il est possible d'appliquer les feux précoces. Par rapport à la campagne de lutte 2007-2008, 2008-2009 et celle de 2009-2010 a été marquée par une augmentation sensible des superficies brûlées. En effet, au cours de cette campagne, **18 cas** ont été enregistrés pour une superficie de mille six cent douze (**1 612 hectares** brûlés contre vingt et un (**21 cas** pour sept cent dix huit (**718 hectares** brûlés au cours de la campagne **2008-2009** et quarante et un (**41 cas** pour quatre mille quatre cent vingt six (**4 426 hectares** brûlés en**2007/2008**.

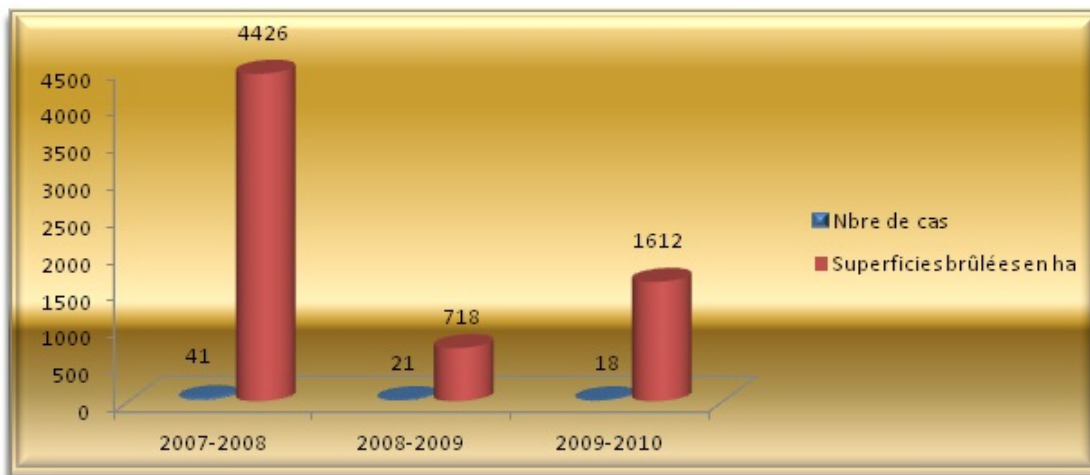
Mais exceptionnellement pour cette campagne 2009-2010, nous avons enregistré la perte d'un camion citerne Renault AD : 14171 de Nioro intervenu en appui lors d'un cas de feu de brousse qui s'est déclenché dans le département de Kaolack le 19 Janvier 2010. Les enquêtes et poursuites sont en cours en collaboration avec la Gendarmerie sur le cas de la citerne de Nioro calcinée afin d'identifier et sanctionner sans faiblesse le coupable. Durant cette campagne 2009-2010, deux (**02 cas** ont fait l'objet de procès-verbaux et se sont tous acquittés des transactions proposées.

Superficies brûlées en ha et nombre de cas des trois (03) dernières années

Années	Nombre de cas	Superficies brûlées en ha
2007 – 2008	41	4 426
2008 – 2009	21	718
2009 – 2010	18	1 612

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

Situation superficies brûlées en ha et nombre de cas des trois (03) dernières années



Les dégâts portent sur la destruction du tapis herbacé, sur la régénération naturelle, la dégradation progressive de la biodiversité, la perte d'un camion citerne Renault AD : 14171 de Nioro et parfois même l'habitat de l'homme et ses biens sont affectés.

Ces causes se résument comme suit :

- Les défrichements avec le feu lors de la préparation des champs de culture ;
- La récolte inappropriée de miel ;
- Les feux de camp mal éteints par les transhumants ;
- Les mégots de cigarette non éteints jetés par les fumeurs ;
- La chasse avec usage de feu ;
- La carbonisation clandestine ;

Aujourd'hui, nous constatons avec regrets que l'essentiel des feux résulte des mauvaises pratiques de défriche-brulis des champs consistant à faire passer le feu au niveau des terrains à emblaver sans aucune surveillance et à des moments de grands vents et de forte chaleur.

Parmi les principales difficultés rencontrées, nous pouvons citer :

- La panne depuis 04 ans du puits-forage de Nioro principale source d'alimentation en eau de sa citerne ;
 - Le sous-équipement et insuffisance de dotation en petits matériels de lutte destinés à l'équipement des comités villageois de lutte contre les feux de brousse ;
 - La perte du camion citerne du Secteur Forestier de Nioro à la suite d'une intervention à Santhie MBoutou dans le département de Kaolack ;
 - La non dénonciation des auteurs des feux par la population locale ;
 - Le Secteur de Guinguinéo n'est pas encore doté de véhicule ;
 - La mise en place tardive des crédits de fonctionnement ;
 - La faible participation des Collectivités Locales à la lutte contre les feux de brousse ;
 - Le manque de moyens pour l'acquisition de petits matériels de lutte ;
 - Pour toutes les interventions des engins de lutte, l'eau est achetée par le service forestier soit auprès de la SDE ou des comités de gestion de forages ;
- Les solutions préconisées pour une meilleure lutte contre les feux de brousse sont :
- Réparer le puits-forage et doter le Secteur forestier de Nioro d'un Camion Citerne neuf ;
 - Doter le Secteur forestier de Guinguinéo d'un véhicule citerne neuf ;
 - La prise en charge et la participation effectives des collectivités locales dans les actions et activités de lutte contre les feux de brousse ;
 - Appuyer les Secteurs forestiers et les comités villageois en petits matériels de lutte et en carburant ;
 - La dotation de moyens pour l'organisation des séances de sensibilisation, d'information et de formation ;
 - La généralisation de la constitution des réserves fourragères dans la Région ;
 - A l'instar des sapeurs pompiers, une solution doit être trouvée pour alimenter gratuitement les citernes forestières au niveau des bouches d'incendie et des forages.

Malgré l'insuffisance des moyens de lutte contre ce fléau, l'organisation et la forte mobilisation de la population sur les activités de sensibilisation, d'information, de communication et de formation en saison sèche ont permis un bon déroulement de la campagne de lutte contre les feux de brousse 2009-2010.

La campagne de lutte écoulée a connu une augmentation des Superficies brûlées : 1612 ha brûlés/18cas contre 718 ha /21cas pour la saison 2009-2010. Toutefois, le Service forestier, en collaboration avec les partenaires, a encore, fourni cette année beaucoup d'efforts dans le combat contre le fléau, en attestent les éléments de bilan ci-après :

bilan de la campagne de lutte contre les feux de brousse 2009-2010

Activités	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Sensibiliser les populations sur la LCFB	100	149	149%
Création des CLCFB	-	15	-
Redynamiser des CLCFB	49	77	157%
Ouvrir des pare-feux Km	21,4	10	46%
Réhabilitation des pare-feux Km	106	74,5	70%
Equipement des CLCFB	05	02	40%
Effectuer des polices forestières	110	92	83 %
Elaboration et approbation des conventions locales	08	02	25%

NB : 6304 personnes ont été touchées par la sensibilisation

Pour espérer venir à bout de ce fléau, il faut non seulement mettre un accent particulier sur la sensibilisation, l'organisation et l'équipement des comités de lutte, mais également appliquer de façon stricte la mesure prise par le Ministre de l'Environnement ayant trait à l'emprisonnement des délinquants.

L'entretien des pare-feux existants, l'ouverture de pare-feux, l'augmentation du nombre d'unités d'intervention et la dotation suffisante en carburant durant la campagne de lutte peuvent également permettre de réduire la fréquence, l'intensité et l'ampleur des feux de brousse.

Répartition des feux de brousse par département en 2009-2010

IREF KAOLACK	Nombre de cas	Superficies (ha)
Kaolack	10	1536,5
Nioro	03	22
Guinguinéo	05	53,5
Total	18	1 612

Graphique n°2: Situation des superficies brûlées en ha par département en 2009-2010



L'analyse de ce graphique montre que le retour de la pluviométrie de ces trois dernières années a permis la recrudescence du tapis herbacé et une amélioration de la biodiversité au niveau de la région. Ainsi, ces conditions climatiques ont favorisé l'abondance du tapis herbacé, élément essentiel pour le déclenchement des feux de brousse.

C'est ainsi que le département de Kaolack a enregistré la plus grande superficie brûlée (1536,5 ha) ensuite Guinguinéo (53,5 ha) et enfin Nioro (22 ha). Les auteurs de certains cas de feux de brousse ne sont pas encore identifiés.

NB : Dans le département de Nioro du Rip, le service forestier est intervenu dans des cas d'incendie de villages à savoir :

- ü Vélingara (CR Kaymor) où 34 cases, 5,7 tonnes de mil, 10,9 tonnes de maïs et 18,3 tonnes d'arachides ont été brûlés
- ü Prokhane, Taïba Niassène et keur Amadou Cissé, de la paille et des coques d'arachide ont été à la proie des flammes

III- CHASSE

Au plan climat, la Région de Kaolack est située dans la zone soudano- sahéenne avec une pluviométrie qui oscille autour d'une moyenne de 900mm/an. C'est une région essentiellement agricole.

La dégradation des Ressources Naturelles est plus accentuée dans le Département de Kaolack à cause de l'avancée des tannes.

Les formations végétales les plus importantes se trouvent dans le Département de Nioro. Toutefois les zones amodiées, du fait de la préservation qu'elles bénéficient, renferment de réelles potentialités en matière d'habitats-refuges favorables au développement de la faune.

Les facteurs de dégradation sont entre autres : une extension des zones de cultures dues à l'augmentation de la population, la fréquence des feux de brousse, l'exploitation clandestine et l'élevage extensif.

Malgré ces agressions anthropiques, le milieu offre encore des conditions favorables pour permettre l'existence d'une faune riche et variée.

Les espèces les plus fréquemment rencontrées sont :

- Pour le gibier à plumes terrestre : Tourterelles, Francolins, Gangas, Cailles, Pigeons, Pintades, etc. ;
- Pour le gibier à poils : le Phacochère, le Lièvre, le Chacal, le Singe rouge, le Guib harnaché, la Civette.

Des témoignages font état de nombreuses attaques de l'hyène et du chacal sur les animaux domestiques. Notons également que le conflit homme – phacochère devient plus fréquent à cause des dégâts causés.

Présentation des zones amodiées de la Région

N° d'ordre	Zones amodiées	Année de création	Superficie (ha)	Localisation		Amodiataires	Guides
				Administrative	Locale		
1	Niombato II	1999	45.000	Dépt. K1 et Nioro Arrt. W. ngouna et Ndiédieng	Wack Ngouna et Ndrané Escale	Abdoul O. Fall	Malerbeaud
2	Baobolong	1999	60.000	Dépt Nioro Arrt. Paoscoto	Ngayenne, Médina Sabakh, Kaymor, Prokhane et Paoscoto	Didier MARC	Didier MARC
3	Keur Madiabel	2002	26.388	Dépt Nioro Arrt. Ndiédieng et Wack Ngouna	Keur Socé et Keur Madiabel	Mamadou Thiam	Mamadou THIAM
4	Latmingué	2002	50.000	Dépt Kaolack Arrt. Koumbal	Latmingué et Keur Baka	Emile Wardini	Emile Wardini
5	Niombato III	1999	50.000	Dépt Kaolack Arrt Ndiédieng	Ndiaffat et Ndiédieng	Marème Fall	Bernard Gask
TOTAL			463.728				

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

N.B : Des cinq (05) zones amodiées qui reviennent à la Région de Kaolack après l'érection du Département de Kaffrine en Région, seules les deux zones amodiées Niombato et Latmingué ont fonctionné en 2010.

Les actions ci-après doivent être menées pour la préservation de ces sites :

- - La cartographie ;
- - La délimitation ;
- - Et la matérialisation des limites par bornage et pancartage.

La création des zones amodiées a eu un effet positif indéniable sur le développement des infrastructures à l'intérieur de la Région, grâce à l'implantation d'un réseau important de campements de chasse destinés à l'accueil des touristes chasseurs.

Les Zones d'Intérêt Cynégétique constituent le premier test d'organisation de la chasse amodiée entièrement gérées par l'administration forestière. L'amodiation fut ainsi initiée en 1972 et constitue la première phase de la chasse organisée avant la loi sur la décentralisation et le transfert de compétences en 1996.

Pour cette campagne 2010 ouverte du 26 novembre 2009 au 26 avril 2010, la Région de Kaolack compte une (01) Zone d'Intérêt Cynégétique et une (01) zone amodiée pour une superficie totale de 105.000 hectares que sont :

- Latmingué (5.000 ha) localisé dans le Département de Kaolack ;
- Le Niombato (100.000 ha) localisé dans les Départements de Nioro et de Foundiougne.

Une partie des Zones d'Intérêt Cynégétique est aujourd'hui amodiée. Il urge aujourd'hui de redélimiter ces Zics. La création et le développement des Campements de chasse constituent un facteur de création d'emplois dans les localités où la chasse amodiée est organisée.

La Région de Kaolack compte aujourd'hui trois (03) campements de chasse :

1. - Campement de Latmingué, Amodiataire Emile Wardini ;
2. - Campement Keur Socé, Amodiataire Didier Marc ;
3. - Campement Dabali

Notons que les zones de Niombato II et Niombato III reçoivent leurs clients dans le Campement de Passy situé dans la Région de Fatick.

Pour le développement du tourisme intégré et plus diversifié, des sensibilisations sont menées auprès des autorités locales et amodiataires pour que des campements soient construits au niveau des sites d'amodiation conformément au cahier des charges.

Le suivi et le contrôle de cette activité sur le terrain sont correctement assurés par le service forestier. Cependant, la densité d'animaux dans ces zones est encore faible du fait du braconnage. Aussi, son impact sur l'économie locale est presque nul.

La chasse organisée se pratique dans les zones amodiées qui sont des territoires du domaine forestier (ZIC) ou de terroirs villageois dans lesquels le droit de chasse qui appartient à l'Etat est loué à des exploitants cynégétiques pour une durée déterminée. Organisée par le Guide, assisté de Pisteurs, elle vise la gestion durable de la ressource faunique et son habitat.

Les détenteurs de Permis Coutumiers habitant dans les Communautés Rurales abritant lesdites zones sont autorisés à y chasser.

Au cours de cette présente Campagne, soixante quatorze (74) permis de différentes catégories ont été délivrés pour le même nombre de chasseurs ainsi répartis :

- **58 Touristes**
- **15 Résidents**
- **01 coutumier.**

Une légère augmentation du nombre de Permis et de Chasseurs a été notée par rapport à la Campagne écoulée.

Situation des chasseurs et permis enregistrés en 2009 - 2010

Zones amodiées	Nombre de chasseurs	Nombre de permis
Latmingué	34	34
Niombato II	40	40
Autres (Résidents)		
Total	74	74

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

Répartition du gibier abattu par zone amodiée en 2009-2010

Zone amodiée	Amodia-taire	espèces											
		Franc	Pintade	Gangas	Caille	Tourterelle de bois	Poules de Roche	Pigeons		Lièvre	Phac	Total	
								Rônier	Vert à Ep				
Latmingué	Emile Wardini	438	00	05	02	4821	00	00	156	27	04	02	5455
Niombato II	Abdoul O Fall	102	04	11	02	416	02	833	38	54	02	04	1468
TOTAL		540	04	16	04	5237	02	833	194	81	06	06	6923

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

Récapitulation du gibier abattu par zone amodiée en 2009-2010

Espèces	Total	Pourcentage (%)
Phacochères	06	0,08
Lièvres	06	0,08
Gangas	16	0,24
Caille	04	0,05
Pigeon rônier	194	2,81
Pintade	04	0,05
Francolin	540	7,80
Poule de roche	833	12,04
Tourterelle locale	5 237	75,65
Tourterelle des bois	02	0,02
Pigeon à épaulette verte	81	1,18

Total	6 923	100
--------------	--------------	------------

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

N.B. : Au cours de cette présente Campagne cynégétique, un total de six mille neuf cent vingt trois (6.923) pièces a été abattu, toutes espèces confondues. Il faut signaler une bonne reconstitution de la tourterelle de bois.

Durant la Campagne Cynégétique, des sorties guidées et des polices de chasse inopinées ont été effectuées en plus des contrôles routiniers sur les axes routiers et les points stratégiques.

Le renforcement de la Division faune en moyens d'intervention permettrait à celle-ci d'être plus opérationnelle sur le terrain et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Un (01) procès-verbal a été enregistré durant cette présente Campagne.

Plusieurs tournées et patrouilles préventives ont été réalisées et mieux les réseaux d'indicateurs ont été activés pour signaler tout braconnage, cela a permis de dissuader les mal intentionnés (un braconnier qui s'est enfui mais son fusil a été saisi par les agents forestiers).

Situation des taxes, licences d'exploitant cynégétique et superficies amodiées recouvrés à Kaolack saison chasse 2009 -2010

Zone de chasse	montant des Licences	Coût annuel amodiation			Montant recouvré
		Superficie	Prix unitaire	Prix Total	
		en ha			
Niombato II et Latmingué	300 000	50 000	35	1 750 000	2 050 000
Total	300 000	50 000		1 750 000	2 050 000

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

Situation des permis de chasse délivrés en 2009 et 2010

Nature des permis	Année	P.U	Nombre	Montant (en 1000F.CFA)
Permis de petite chasse Touriste 1 semaine	2009	15 000	52	780
	2010	15 000	55	825
Permis de petite chasse résident 1 semaine	2009	15 000	7	105
	2010	15 000	15	225
Permis petite chasse touriste 2 semaines	2009	25 000	6	150
	2010	25 000	3	75
Permis petite chasse touriste 1 mois	2009	45 000	0	0
	2010	45 000	0	0
Permis coutumiers	2009	3 000	1	3
	2010	3 000	1	3
Total taxes	2009			1 038

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

Situation des autres taxes en 2009 et 2010

Nature des permis	Année	P.U	Nombre	Montant (en 1000F.CFA)
Taxes abattage phacochère	2009	15 000	8	120
	2010	15 000	11	165
Taxes amodiation zone	2009	35	105 000	3 675
	2010	35	50 000	1 750
Licence exploitant cynégétique	2009	300 000	2	600
	2010	300 000	1	300

Licence pisteur	2009	10 000	12	120
	2010	10 000	-	-
Procès verbaux	2009	-	-	-
	2010	30 000	1	30
Attestation ramasseurs	2009	5 000	3	15
	2010	5 000	11	55
Total taxes	2009			4 530
	2010			2 300

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

Recettes encaissées saison chasse 2009-2010

NATURE	Prix	Secteur Kaolack		Secteur Nioro		Montant
	Unitaire	Nbre	Montant	Nbre	Montant	
Permis Pte Chasse Résident	15 000	15	225 000	0	0	225 000
Permis Pte Chasse Touriste 1/s	15 000	55	825 000	0	0	825 000
Permis Pte Chasse Touriste 2/s	25 000	3	75 000	0	0	75 000
Permis Pte Chasse Touriste 1M	45 000	0	0	0	0	-
Taxes d'amodiation	35/Fha	50 000	1 750 000	0	0	1 750 000
Licences d'Exploitant Cynégétique	300 000	1	300 000	0	0	300 000
Licences Pisteurs	10 000	0	0	0	0	-
Taxes d'abattage phaco	15 000	11	165 000	0	0	165 000
Attestation Ramasseurs d'oiseaux	5000	11	55 000			55 000
Permis coutumiers	3 000	1	3 000	0	0	3 000
Contentieux	30 000	01 PV	30 000			30 000
Total			3 428 000		0	3 428 000

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

NB : Le Département de Nioro n'a pas fonctionné et n'a donc enregistré aucune recette cynégétique.

Notons que les taxes d'amodiation et de licence de la zone de Niombato II se chiffrant à 1.875.000 Francs ont été versées à la C.I.R.F. de Dakar.

Au cours de cette présente Campagne, toutes les autres taxes et redevances en matière de chasse ont été exclusivement payées à la CIRF de Kaolack.

Evolution du nombre de zones, de chasseurs, de gibiers abattus, de recettes et du contentieux

Années	Nbre de zones amodiées	Nbre de chasseurs	Gibiers abattus	Recettes	Contentieux (PV)
2007	11	267	16 140	27 841 900	9
2008	12	281	16 030	22 199 060	0
2009	5	70	6 239	5 298 000	0
2010	5	74	6 923	3 428 000	1

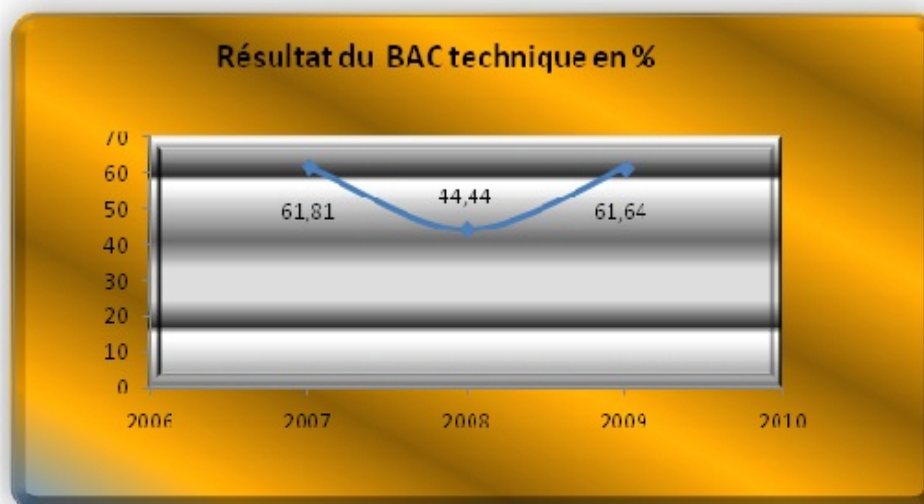
Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

Graphique n°3 : Situation Gibiers abattus et nombre de Chasseurs des trois (03) dernières années



Au cours de cette présente campagne de chasse, soixante quatorze (74) permis de différentes catégories ont été délivrés pour le même nombre de chasseurs et 6923 pièces ont été abattues toutes espèces confondues.

Graphique n° 4 : Situation des Recettes des trois (03) dernières années



Les résultats de la campagne de chasse 2009-2010 ont montré une diminution des recettes par rapport aux trois autres Campagnes écoulées.

NB : Deux (02) zones seulement ont été fonctionnelles pendant cette Campagne dans la Région de Kaolack qui compte cinq (05) zones amodiées.

IV- REBOISEMENT

La Campagne Nationale de Reboisement (CNR) 2010 est caractérisée dans la région de Kaolack par une bonne pluviométrie dans le temps et dans l'espace. En effet, pour cette campagne 2010, une pluviométrie moyenne annuelle oscillant autour de 900 mm a été enregistrée.

Cette campagne a été marquée par la célébration de la journée de l'arbre qui a été une occasion de mobilisation, de réflexion et de sensibilisation des populations sur l'importance écologique et socio-économique de l'arbre dans notre environnement.

Cette journée célébrée le dimanche 1^{er} août 2010 dans le village de Sambandé (communauté rurale de Keur Baka dans l'arrondissement de Koumbal, département de Kaolack), a été présidée par l'Adjoint au développement du Gouverneur de Kaolack, en présence du Président du Conseil Régional, des autorités administratives, locales et des chefs de service régionaux. Enfin, vingt-cinq (25) diplômés d'honneur du Conseil Régional ont été décernés dont sept (07) à des individuels qui se sont distingués dans les activités forestières et environnementales et dix-huit (18) diplômés aux communautés rurales ayant enregistré des performances de zéro (00) cas de feu de brousse durant la campagne 2009/2010 et qui ont également déployé des efforts remarquables dans les actions de reboisement et de DRS.

*Le **Faidherbia albida** (kad) a été reconduit comme arbre parrain de la C.N.R 2010 qui a pour thème : **Arbre et Agriculture**.*

Production de plants par type de pépinières et par structure d'encadrement en 2010

Espèce	Régie	Villageoise	Communautaire	Individuel	Privée	Total
Forestier	170 619	113 975	66 942	148 641	3 250	503 427
Fruitiers forestiers	10 384	6 267	4 764	21 407	7 200	50 022
fruitiers domestiques	8 251	1 258	3 553	5 794	550	19 406
Espèces ornementales	5 154	1 879	90	2 153	00	9 276
TOTAL	194 408	123 379	75 349	177 995	11 000	582 131

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

Production de plants par type de pépinières et par secteur en 2010

IREF Kaolack	Régie		Villageoises		Communautaires		Individuelles		Privées		TOTAL	
	Nb	plants	Nb	plants	Nb	plants	Nb	plants	Nb	plants	Nb	plants
Kaolack	01	19 532	24	122 285	01	685	10	149 165	02	11 000	38	302 667
Guinguinéo	01	38 346	01	1 094	02	7 336	14	10 080	00	00	18	56 856
Nioro	01	136 530	00	00	15	67 328	07	18 750	00	00	23	222 608
TOTAL	03	194 408	25	123 379	18	75 349	31	177 995	02	11 000	79	582 131

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

Plantation massive (ha) et distribution de plants en 2010

IREF KAOLACK	Plantation massive (ha)						TOTAL (ha)
	Régie	Villageoises	Commun	Individuel	scolaire	vergers	
Secteur Kaolack	5	74,77	-	8,8	-	32,2	120,77
Secteur Guinguinéo	-	12,64	1	8,22	0,18	1,48	23,52
Secteur Nioro	-	28,28	51,5	30,9	-	23,92	134,4
TOTAL	5	115,69	52,5	47,92	0,18	57,6	278,89

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

Plantation linéaire (km) en 2010

IREF KAOLACK	Haie Vive	Brise Vent	Axes routiers	Délimitation	Pare feu	Total (km)
Secteur Kaolack	16,5	9,7	0,5	16,9	-	43,6
Secteur Guinguinéo	0,68	0,96	3	1,8	-	6,44
Secteur Nioro	6,9	42,34	7,92	-	2	59,16
TOTAL	24,08	53	11,42	18,7	2	109,2

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

Plantations conservatoires en 2010

IREF KAOLACK	Reboisement champêtre	Enrichement Forêt Classée	Enrichement F. régionale	Ombrage	CES/DRS	Total	
						Ouvrages	ha
Secteur Kaolack	8,05	55	-	12,03	-	-	75,08
Secteur Guinguinéo	-	-	-	-	-	-	-
Secteur Nioro	50,75	-	-	-	21 DC	21 DC	50,75
TOTAL	58,80	55	-	12,03	21 DC	21 DC	125,83

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

NB : DC : Diguettes en Cadre

Actions de réhabilitation (ha) en 2010

IREF KAOLACK	Mise en Défens	RNA	Boutures de salanes (km)	TOTAL	
				ha	Km
Secteur Kaolack	311,65	60	-	671,65	-
Secteur Guinguinéo	-	7,51	4	7,51	4
Secteur Nioro	4	300	-	304	-
TOTAL	315,65	367,51	4	683,16	4

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts

V- PERSONNEL ET INTERVENANTS

Répartition du personnel de l'inspection Régionale des Eaux et Forêts par département en 2010.

Grades	IREF Kaolack	Secteur Kaolack	Secteur Guinguinéo	Secteur Nioro	Total
I. E. F.	01	0	0	0	01
I. T. E. F.	03	01	01	01	06
I. T. P. N.	01	0	0	0	01
Prestataire de service	01	00	00	00	01
A. T. E. F.	00	11	03	08	22
Technicien horticole	00	00	00	01	01

Dactylo décisionnaire	00	01	00	00	01
Secrétaire F. F. N.	01	00	00	01	02
Chauffeur F. F. N.	01	01	01	01	04
Mancœuvre F. F. N.	01	00	00	01	02
Gardien F. F. N.	01	00	00	01	02
TOTAL	10	14	5	14	43

43 agents composent l'IREF de Kaolack : 1 Ingénieur des Eaux et Forêts, 6 Ingénieurs des Travaux, 01 Prestataire de service, 22 Agents Techniques, 1 Technicien d'horticulture et 12 autres employés. Deux projets interviennent dans le secteur, le PERACOD et le PROGERT.

Liste des intervenants dans le secteur en 2010.

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet)	Actions / Mesures	Programmes	Zone	Etat d'avancement	Nbre Réalisé
PERACOD	Projet	-Electrification du monde rurale - Approvisionnement en combustibles domestiques	PERACOD /ERS EN	Kaolack et Nioro	Installations déjà effectuées	Phase d'identification et les réalisations se feront en 2011
PROGERT	Projet	-Lutte contre la salinisation des terres -Micro crédits ruraux -Lutte contre l'érosion hydrique - Plans d'aménagement participatif simplifié -RNA	Gestion et Restauration des terres dégradées du bassin arachidier	Kaolack et Nioro		- 60 ha de plantation massive -20 ha d'intensification agricole -300 ha de RNA -35000 Plants produits -14 000 000 FCFA financement GPF -Etude Bassin versant de Pakane -01 visite d'échange sur les Mise en Défens au profit de 12 paysans et 02 techniciens

Source : PERACOD et PROGERT

CONCLUSION

Située dans le bassin arachidier, la région de Kaolack est caractérisée par une végétation à dominance arbustive au nord et arborée au sud.

Elle est sujette à plusieurs formes d'agressions, ce qui compromet les efforts fournis jusqu'à là en matière de protection des forêts, de restauration des sols notamment, malgré les grandes potentialités dont elle dispose.

Pour pallier cela, le service forestier régional multiplie les efforts en diversifiant les actions à travers les différentes divisions qui la composent mais aussi à travers ses services départementaux et ses partenaires, les actions programmées pour 2010 sont les suivantes :

l'aménagement et la production forestière, la protection forestière, le reboisement et CES/DRS, la gestion de la faune, l'appui partenariat et le suivi – évaluation.

L'engagement effectif des collectivités locales pour mener à bien les compétences transférées est vivement souhaité.